



institut de la thermographie
l'association des thermographes professionnels

COMMUNIQUE DE PRESSE :

CERTIFICATION THERMOGRAPHE DU BÂTIMENT

Le 28 septembre 2012

Institut de la Thermographie pour Mmes et Mrs les Rédacteurs en chef

M. Jean Luc MARTY

Délégué Sud Ouest, responsable de la communication

Adresse e-mail : jlthermographie@gmail.com

Tél 06 31 42 00 60



Le 15 septembre 2012, le COFRAC (Comité français d'accréditation) a validé la **certification thermographe du bâtiment** délivré par le certificateur : ABCIDIA-certification (http://www.cofrac.fr/fr/organismes/fiche.php?entite_id=419003486).

Cette certification de personne est destinée à garantir aux donneurs d'ordre que les thermographes certifiés disposent de **compétences sérieuses**, compétences contrôlées tant par des connaissances théoriques que pratiques. Finis les rapports de diagnostic non pertinents et les interprétations fantaisistes : sans formation éclairée, les amateurs, qui estiment tout comprendre de cette technique pourtant bien spécifique, ne pourront plus soutenir la nécessité de travaux inutiles ou décider d'une conformité illusoire.

La **certification thermographe du bâtiment** est désormais un **véritable point de repère** pour les donneurs d'ordres qui pourront ainsi bénéficier d'une aide robuste à leur décision.

Déjà 8 pionniers sont certifiés thermographes du bâtiment et inscrits au Tableau des Thermographes Professionnels sur le site de l'association www.institut-thermographie.net. Leur niveau « ASTHER » sera fonction de leur expérience et des formations suivies.

Cette certification a été élaborée avec une volonté farouche de **professionnalisme** en refusant délibérément les méthodologies affairistes du milieu de la performance énergétique. Son contenu et son niveau ont été définis sur la base du référentiel de formation élaboré par l'association des Thermographes Professionnels, Institut de la Thermographie (www.institut-thermographie.net).

Cette certification est ouverte à tous, selon les modalités téléchargeables sur le site :
www.abcidia-certification.fr.

Précisons cependant que cette certification n'est pas destinée aux artisans, ni aux architectes ou, généralement, à qui veut démontrer, pour son propre usage, la qualité de ses travaux : c'est une certification de personnes indépendantes, de contrôleurs et d'experts.

L'ouvrage « La thermographie du bâtiment » de M. PAJANI Dominique (Eyrolles – avril 2012) contient les connaissances indispensables ; mais une formation ainsi qu'une période de pratique sont nécessaires pour espérer une pleine réussite à l'examen.

L'avenir de la thermographie, c'est à la fois l'aide à la décision lucide et le contrôle à réception des travaux. Gageons que le législateur se penchera sur ces orientations.

Rappelons, enfin, qu'il n'existe à ce jour aucune autre certification de thermographe du bâtiment qui soit validée par l'Etat ou par quelque ministère que ce soit, pas plus qu'il n'existe de certification *internationale* ou d'auto-certification reconnue par le COFRAC.

Pour en savoir plus :

Site internet de l'association des thermographes professionnels :
www.institut-thermographie.net

Site internet du certificateur :
www.abcidia-certification.fr.

Site internet du COFRAC
http://www.cofrac.fr/fr/organismes/fiche.php?entite_id=419003486